

COMPTES RENDUS DES AUDIO CONFÉRENCES DRFIP 21 DES 25 ET 27 MAI 2020

Audio conférence Lundi 25 Mai

Les thèmes suivants ont été abordés par la Direction :

1/ Prime exceptionnelle : 3 paliers de 330 €, 660 €, 1000€. La DRFIP 21 a retenu ceux de 330 et 1000 €.

Les chefs de service sont associés au recensement, le paiement interviendra en Juillet.

2/ Frais de repas : Note de Service du 15/04/2020.

Le dispositif a été étendu lorsqu'il n'y a pas de restaurant.

Les agents en résidence à Beaune, bénéficieront de paniers repas à la cafétéria Crescendo mais ils n'auront plus le remboursement des 17 euros 50 journalier. Ouverture prévue du restaurant financier de la Boudronnée le mardi 02 Juin, donc fin du dispositif de remboursement.

L'organisation spatiale sera présentée pour information aux membres du CHSCT dans le cadre du respect des mesures de distanciation sociale et des gestes barrières.

Les seuls convives seront les agents du ministère. Lors de la reprise, il y aura deux choix dans les plats chauds. Une quarantaine de places sera disponible.

3/ Congés, RTT: ordonnance du 15/04/2020

Deux périodes ; du lundi 16/03 au jeudi 16/4, du vendredi 17/04 au dimanche 31/05. Il y aura 5 jours retenus par phase.

Le présentiel et le télétravail n'entraîneront pas de diminution de jours de congés et de RTT.

Lorsqu'il y a une alternance entre l'Autorisation d'Absence (AA) et le présentiel ou AA et le télétravail, voir présentiel + télétravail + AA les trois réunis, la retenue sera proratisée des journées de congés et de RTT.

4/ Discussions sur le futur calendrier prévisionnel permettant la saisie des vœux dans l'application ALOA lors du mouvement local de mutation des agents, contrôleurs et inspecteurs au 1^{er} septembre 2020.

De nombreuses questions ont été posées sur la position des agents A La Disposition du directeur (ALD) qui peuvent bénéficier du dispositif de régularisation. Toutes les réponses n'ont pas été apportées.

Audio conférence du Mercredi 27 Mai :

Les thèmes suivants ont été abordés par la Direction :

1/ Le taux de présentiel en Côte d'Or est supérieur à la moyenne nationale, tandis que le taux de télétravail est un peu en retrait.

2/ Depuis le 11/05/2020, 21 RDV physiques ont été réalisés dans le département = un relatif à la campagne déclarative de l'IR2019 et 20 autres pour le paiement de bons de secours / régisseurs.

3/ L'audioconférence de la veille avec le Directeur Général a porté essentiellement sur deux sujets :

la campagne déclarative = il en ressort des points positifs : l'accueil téléphonique, le traitement des mails et des courriers qui fonctionnent bien et il n'y a pas de stock dans le traitement des econtacts ; le point négatif concerne l'importante diminution du nombre de déclarations saisies (5 millions l'année dernière contre un peu plus d'un million cette année).

Le versement de la prime exceptionnelle :

Un des critères retenu sera le travail en présentiel où le télétravail effectué durant la période Covid 19.

Des discussions auront lieu avec les OS nationales. La note de la Direction Générale parviendra ensuite.

4/ Les OS ont rappelé au Directeur que la reprise de la réception physique sur RDV, qui génère un climat d'appréhension pour les collègues, devait se faire progressivement en concertation avec les chefs de service, les représentants du personnel et les agents, dans le respect des mesures de distanciation physique et des gestes barrières.

5 / Ordonnance du 15/04/2020 afférente aux congés et RTT :

Chaque chef de service recevra les extractions Sirhius relatives aux pointages de ses subordonnés et entamera une discussion avec les agents sur la retenue des jours de congés et RTT.

A priori, les agents qui avaient des jours de report de leurs congés 2019 les perdront s'ils n'ont pas pu les prendre avant le 03/05/2020.

6 / Compte-tenu que la cantine de la Boudronnée redémarre le mardi 02/06/2020 et que les collègues situés Place de la Banque et rue Jean Renaud ne peuvent pas déjeuner actuellement à la cantine de la poste Place Grangier, il en ressort un sentiment important d'injustice de ces derniers. En effet, ils ne seront plus remboursés des 17.50 € journaliers.

7/ Le mouvement local de mutation des agents A,B, C soulève encore des interrogations sur la position des agents ALD. L'intersyndicale attend des éclaircissements de la délégation Rhône-Alpes-Bourgogne.

8/ Le SIP DIJON AMENDES et la trésorerie d'IS S/TILLE accueilleront deux contrôleurs stagiaires du 02/06/2020 au 31/08/2020. Leurs arrivées ont été intégrées dans les plans du PRA. Ils rejoindront ensuite leurs départements d'affectation.

Un CTL en mode audioconférence est prévu le jeudi 25/06/2020.

S'informer, c'est déjà agir.

Christophe RECOUVREUX, Céline GUILLAUMIN Co-secrétaires de la section 21 CFTC

N'hésitez pas à nous contacter : syndicat-national@cftc-dgfip.fr